



Trèbes.

N° 39/2022

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le 11/10/2022
ID : 011-211103973-20221010-D_39_22-DE

FOLIO 176

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SIX OCTOBRE, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. LANGLOIS. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. CASTANS. GRAVES. QUESNEL. DE PRADO. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. CARBONNEL
MME JOURDA
MME DIEDRICH
M. PIEDRA
MME BILLECI

PROCURATIONS :

M.CARBONNEL à MME GARINO
MME JOURDA à M. MÉNASSI
MME DIEDRICH à MME PEIX
M. PIEDRA à M. SANCHEZ
MME BILLECI à MME MITAIS

Madame Odile MITAIS a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Approbation d'une mission d'audit énergétique et d'une analyse d'opportunité « Énergie Thermique » réalisées par le SYADEN

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020-60 du 22 septembre 2020 par laquelle le Comité syndical du SYADEN a approuvé la mise à disposition et le financement partiel, au bénéfice des collectivités adhérentes, d'outils d'aide à la décision pour les aider à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ;

VU le projet de convention d'adhésion à la mission d'audit énergétique ;

VU le projet de convention d'adhésion à la prestation d'analyse ou note d'opportunité en ENR thermique ;

CONSIDÉRANT que la ville de Trèbes dispose de plusieurs bâtiments particulièrement énergivores ; que, dans un contexte d'augmentation exponentielle du coût des énergies, il est opportun de solliciter du SYADEN la réalisation des études qui permettront d'évaluer l'opportunité de mener des travaux de rénovation énergétique sur les écoles maternelle et primaire des Floralies, la Maison des Associations et de la Famille, le DOJO et le COSEC ; qu'il apparaît d'ores et déjà opportun de mener une analyse d'opportunité ENR TH sur les écoles maternelle et élémentaire des Floralies.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27

Vote : Pour	27
Contre	00
Abstentions	00

DÉCIDE de mandater le SYADEN pour réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments suivants : école maternelle des Floralies ; école élémentaire des Floralies ; Maison des Associations et de la Famille ; dojo ; COSEC.

AUTORISE le SYADEN à voir et traiter les données de consommation énergétique relatives à ces missions de transitions énergétiques pour les bâtiments énumérés ci-dessus ;

DÉSIGNE M. Alain GALY, directeur des services techniques, comme référent de la commune pour le suivi du projet ;

PRÉCISE que la ville de Trèbes prendra à sa charge 50 % du coût de ces audits énergétiques ;

DÉCIDE, en sus, de mandater le SYADEN pour réaliser une analyse d'opportunité « ENR TH » sur les écoles maternelle et élémentaire des Floralies, effectuée gratuitement par le SYADEN ;

AUTORISE Monsieur le Maire de Trèbes à signer les conventions d'engagement correspondant aux audits énergétiques et à l'analyse d'opportunité évoqués ci-dessus, ainsi que tout autre document utile à l'avancement de ce dossier.

